

L'inscription en ligne est souhaitable sur l'onglet sports du site internet de l'Administration Communale de Grâce-Hollogne : www.grace-hollogne.be

ou

au Service communal des Sports :
rue Joseph Heusdens, 24
4460 Grâce-Hollogne

Préinscription durant le mois de juin
(date limite : 30 juin 2021)

Le règlement d'ordre intérieur est à télécharger sur le site et doit être déposé signé le premier jour de plaines de votre enfant.

Infos et renseignements

Service communal des Sports

Tél. 04 231 48 85

rue Joseph Heusdens, 24
4460 Grâce-Hollogne

plaines@grace-hollogne.be

L'inscription ne sera effective que lorsque le dossier de l'enfant mentionné ci-dessus sera complet

OUVERTURE DES CENTRES DE VACANCES

ENTRE LE LUNDI 5 JUILLET 2021 ET
LE VENDREDI 13 AOÛT 2021 INCLUS
DE 9H A 16H

LES 3 CENTRES SERONT LES SUIVANTS :

Centre Defuisseaux - Ecole Sinibaldo Basile

rue Alfred Defuisseaux, 4

sera réservé aux enfants âgés de 2 1/2 à 3 ans.

Le centre de Crotteux - Ecole Julie et Mélissa

rue Méan, 45

sera réservé aux enfants âgés de 4 à 5 ans.

Le centre des Champs - Ecole des Champs

rue des Champs, 75

sera réservé aux enfants âgés de 6 à 9 ans.

Le centre Simenon - Ecole Simenon

rue Joseph Heusdens, 24

sera réservé aux enfants âgés de 10 à 14 ans.

**sous réserve des recommandations
du Comité de concertation.**

La participation financière est fixée à
**3 € par jour et par enfant, comprenant la collation
du matin, le dîner et la collation de l'après-midi.**

- Les excursions se feront si les recommandations du Comité de concertation le permettent.
- La participation financière sera de 3 € pour les excursions.
- Il sera possible d'acheter un abonnement de 10 participations (plaines et excursions) pour la somme de 30 €

Pour les sorties en bus, merci de vous munir
de la carte Horizon +
disponible auprès des services du TEC
(carte gratuite)

PLAINES DE VACANCES

DE GRÂCE-HOLLOGNE

2021

Les inscriptions pourront se faire en continu entre le 5 juillet et le 13 août dans chaque centre.

Seuls ceux qui disposeront d'un dossier complet seront acceptés au sein des différents centres et ce, dès le premier jour.

Vous trouverez ci-après les différents documents qui devront constituer ce dossier :
(sur le site internet)

- Fiche signalétique et médicale (en ligne)
- Signature du règlement d'ordre intérieur par la personne responsable de l'enfant (à télécharger à l'onglet sports du site internet de l'Administration communale de Grâce-Hollogne)

(ces documents seront disponibles dans les différents centres)

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent et sur présentation d'une attestation de l'employeur seront acceptés aux garderies